



La virgule dans tous ses états...
et une pensée pour la chère Colette

YVES NAMUR



Colette mimant le Petit Faune dans *Le Désir, La Chimère et l'Amour*, au théâtre des Mathurins, en 1906, à Paris, France. (Photographie de API/Gamma-Rapho)

Dans *Impromptus*, André Comte-Sponville s'interroge fort à propos : « Qu'est-ce qu'un impromptu ? » C'est, écrit-il avec assurance et conviction, « une petite pièce, le plus

souvent de théâtre ou de musique, composée, comme dit Littré, sur-le-champ et sans préparation ». Et, pour évoquer les siens, il ajoutera que c'est un peu comme Schubert ou Montaigne, « entre pensée et confiance, entre émotion et réflexion¹ ».

Ce billet n'y répond donc probablement pas, tant il m'a fallu relire attentivement certaines pages du *Bon usage* de Grevisse et Goosse, un articulet dans le *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne* de Hanse et Blampain et, surtout, une coupure de presse que j'avais mise en tiroir voici plus de deux ans, pensant qu'elle pourrait être utile un jour ou l'autre.

Cet article – tiré du journal *Le Soir* et publié le 15 février 2024 – s'intitulait « Hongrie : jugée pour la vente de livres jeunesse LGBTQ+, une librairie gagne son procès grâce à une virgule ». Ce, au motif qu'elle manquait au texte de loi, le rendant donc inapplicable ! En effet, l'article de loi hongrois, pointant ces livres, disait qu'ils « doivent être commercialisés séparément des autres produits uniquement dans un emballage scellé ». Le législateur n'ayant pas mis de virgule devant le mot « uniquement », la phrase avait un tout autre sens. Le juge s'en était alors fendu d'un jugement en faveur de cette chaîne de librairies : « Une virgule est une virgule. Les règles de la langue hongroise sont au moins aussi connues que les lois régissant la législation sur les relations juridiques de la société. »

Victor Orban et sa loi visant l'homosexualité s'en retournaient bredouilles..., et pour moi l'occasion était belle de relire les règles sur ce signe de ponctuation si élégant, mais discret.

« On n'oubliera pas, écrivent Hanse et Blampain, que la virgule marque une pause, même légère, entre des termes de même fonction non coordonnés (en principe) ou qu'elle encadre des éléments détachés [...] On a généralement renoncé aujourd'hui à mettre une virgule après le dernier de plusieurs sujets juxtaposés². » Quelques lignes, rien de plus.

Dans *Le Bon usage*, pas moins de sept grandes pages, dans un corps si petit que la loupe ou mes verres progressifs suffisent à peine à y voir clair ! Pause de peu de durée, oui, mais trois cas sont distingués : termes coordonnés, subordonnés et libres. Mais aussi un cas où la virgule « s'introduit malgré les liens syntaxiques ».

J'y apprendrais également qu'au XX^e siècle, certains auteurs s'autorisent à doubler d'une virgule le point d'exclamation ou d'interrogation. Et de citer Beauvoir et *La Cérémonie des adieux* ou La Varende et *Le Sorcier vert*.

Allez relire ces pages et endossez le manteau de Sherlock Holmes, créé par Sir Arthur Conan Doyle dans son roman policier *Une étude en rouge* (1887). Et, tel ce détective, ouvrez les livres de nos académiciens et trouvez-y les indices d'une faute, d'un crime commis au nez et à la barbe de la Grammaire.

Pour conclure, j'en resterai au seul chapitre évoquant l'usage lié aux conjonctions *et, ou, ni*. Oui, une virgule quand les éléments coordonnés « sont au nombre de trois au moins et que la conjonction est utilisée devant plusieurs éléments ». Mais qu'à cela ne tienne, *Le Bon usage*³ mentionne trois écrivains qui furent des nôtres à l'Académie et qui ne s'en sont pas tenus à la règle.

Ainsi cet exemple dans *Exactitudes* d'Anna de Noailles, élue au sein de notre Compagnie en 1921 : « Une seule et obstinée et rayonnante pensée... » Et Colette, qui siégea de 1935 à 1954, avec, dans *Le Voyage égoïste*, ce début de phrase : « Et tout ton corps, à mon côté, se fait lourd et souple et répandu... » Et notre illustre confrère, Joseph Hanse en personne, dans les *Mélanges* offerts à Grevisse : « Que Duhamel ou Benda ou Alain aient employé de... »

Voyez donc si dans cet impromptu ne traîne pas une virgule mal placée ou manquante !

Quant à la phrase de Colette, à regarder la diva sur scène – comme je l'ai longuement fait au pied de *La Maja desnuda*, accrochée au Prado –, je crois comprendre pourquoi il n'y avait pas de virgule dans son texte : l'anatomie d'un corps lourd, souple et répandu valait bien plus qu'une simple règle de grammaire.

Avez-vous trouvé la virgule fautive* ?

* À la ligne 3 du quatrième paragraphe, il ne faut pas de virgule avant « discret ».
Voir le *Traité de la ponctuation française* de Jacques DRILLON (Gallimard, coll. « Tel », 1991), page 187, numéro 33 : « À moins de vouloir marquer une opposition, on ne met pas de virgule entre deux adjectifs reliés par „mais“ [...] »

Copyright © 2026 Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique. Tous droits réservés.

Pour citer cet impromptu :

Yves Namur, *La virgule dans tous ses états... et une pensée pour la chère Colette* [en ligne], Impromptu #88 (1^{er} avril 2026), Bruxelles, Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique, 2026.
Disponible sur : <www.arlfb.be>

¹ André COMTE-SPONVILLE, *Impromptus*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Perspectives critiques », 1996, p. 6.

² Joseph HANSE et Daniel BLAMPAIN, *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne*, Bruxelles, De Boeck/Duculot, 2000, p. 612.

³ Maurice GREVISSE et André GOOSSE, *Le Bon usage*, Bruxelles, De Boeck, 2016. À propos de la virgule, lire les pages 135 à 141.